



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 27 novembre 2015**

**Délibération n° B 2015-33**

**Conventions relatives à la restauration de stagiaires : approbation et autorisation de signature d'une convention**

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 29/10/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etait excusé : Monsieur Bernard AMIENS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2015-11 du 11 mars 2015, relative à une convention avec le Centre Hospitalier de SAINT-CLAUDE de fourniture de repas (accès au self) pour les sapeurs-pompiers en formation ;

Vu la convention subséquente, signée le 2 février 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le SDIS du Jura pour la restauration de ses stagiaires en formation, recherche une prestation pratique au meilleur rapport qualité-prix, à proximité des terrains de stage. Il a notamment passé des conventions dans l'attente de la mise en place d'un marché public.

Les secteurs actuellement couverts par des conventions sont :

- LONS-LE-SAUNIER avec la convention signée le 4 décembre 2012 avec le LEGTA de MONTMOROT,
- Le Triangle d'Or avec la convention signée le 19 décembre 2014 avec la Société ELIOR,
- DOLE avec la convention signée le 15 octobre 2014 avec le Syndicat Mixte « La Grande Tablée », et la convention signée le 1<sup>er</sup> février 2015 avec le CHS de SAINT-YLIE,
- SAINT-CLAUDE avec la convention annuelle avec le Centre Hospitalier qui est à renouveler pour l'année 2016.

***Il nous est demandé d'en délibérer, d'approuver cette convention avec le Centre Hospitalier de SAINT-CLAUDE, ci-jointe, et de m'autoriser à la signer.***

**DECISION N° B 2015-33 DU 27 NOVEMBRE 2015**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec le Centre Hospitalier de SAINT-CLAUDE, relative à la restauration de stagiaires pour 2016, telle que présentée, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 8 DEC. 2015  
Affiché le 11 DEC. 2015  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**